LE VÉRIDIQUE O COURIER UNIVERSEL:

Du 20 NIVOSE, an 5º. de la République française. (Lundi 9 Janvier 1797, vieux style.)

(DICERS PERUM QUID VETAT?)

A V I S.

clais presiprumaire, és pour le es remises

ront être e seconde

isseroient onnés en

ssaires de

qui sera

ois, à la uation au

cont faire

eveurs de lion sera

sulteroit

capacité,

era rem-

rend une

er de la

départe-

ur, l'état

adminis-

e', l'état

suivante

nicipales.

outer ou so franca mens de

nes pour

a francs

répartie départe-

entre les

qui tend

cendans

irnée.

N S.

e de re-

e paie-

citoyens

e devoit

solution

es rem-

icment, il sera

E-L.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, pris les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du Véridique, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n°. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reques.

Cours des changes du 19 nivose.

	Amsterdam		60 - 61
	Hambourg		190
	Espagne		
	Gênes		
	Livourne		
	Basic		
	Piastre ;		
	Quadruple		
	Or fin	11	101 10
	Souverain		
	Mandat		
10		80 B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	THE PERSON NAMED IN COLUMN

NOUVELLES ETRANGERES. PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Londres , le 31 decembre.

CRAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 30.

M. Pitt, après avoir lu le message dans lequel sa majesté annonce à la chambre des communes la rupture des négociations et l'arrivée du lord Mahnesbury, a fait la motion de l'adresse d'usage; il n'a pas manqué de provoquer l'indignation de tous les anglais nontre la conduite que le directoire a tenue vis-à-vis de leur envoyé; il se plaint d'abord que le gouvernem ut français n'a répondu que par une note verbale à une note écrite qui lui fut remise par l'ambassadeur de Duncinarck, et dans laquelle le ministère anglais, désirant la passe, demandoit si le directoire consentitoit à envoyer des passe ports à un ministre plénipotentiaire que sa majesté le roi d'Angleterre se proposoit d'envoyer en France, et aujest le ministre français se contents d'annonces de vive voix qu'il enverroit des passe ports quand il seroit sur les frontières de France.

M. Pitt, en parcourant tous les actes de la négociation, essaie de prouver que le désir de la paix et la

meilleure foi animoient l'Angleterre ; pour prouver combien il y avoit de générosité dans les intentions pacifiques du ministère anglais, il fait un tableau 26chirant de la situation de la France, et ajunte que c'est dans les messages même du directeire qu'il a puisé ces trist s peintures de nos scuffrances. Il prétend que le lord Malmesbury, en redemandant la Belgique que l'Angleterre ne pouvoit donner à la France sans l'aveu formel de l'empereur, le Milanais dont la possession est cicore incertaine, et quelques pays entre le Rhin et la Moselle, que les armées autrichiennes peuvent reprendre au premier moment, il assuroit à la France, outre la restitution de ses colonies, la Savoie, le comté de Nice et Avignon dont on ne parloit point, de peur de bresser ses traités avec la Sardigne ; qu'il est trèsvrat que le lord Malmesbury, dans une conférence par-tion dere qu'il est avec Charles Lacroix, annonça qu'il ne sels mercit rien de ses prétentions sur les Pays, Bas, mais que sur tout autre objet il écouteroit ses propositions; que les avantages de la restitution de Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Domingue, sont immenses; que la Franço ne peut pas regarder comme sa possession la partie de Saint Domingue que l'Espagne lui a cédée au mépris de traité signe à Utr cht en 1763, et par lequel le roi d'Espagne promet de ne céder aucune de ses poss ssions dans les deax Indes , sans le cons mtement de l'Angleterre. L'objection til ée de la constitution , qui ne permet pas d'alisaer aucune partie du territoire français; lui paroit rulle et ridicule , puisque le principe qui consacre l'unité et l'indivisibité de la république, ne peut s'enten re que par opposition au sédéralisme, et que c'est blesser loutes les notions, que de mettre avant la paix, au rang des possessions, les conquêtes qu'on a pu faire pendant le cours de la guerre.

Il demande si l'imbrissibilité de la république a empêché qu'on ne lui prir l'isle de Tabago. C'est dans ce sons que les français cux mêmes, s'ils veulent que leur constituion ne les rende in apables de former ancuntraité de paix e d'alliance, doivent raisonnablement. Pentendre; autrement il fundroit dire qu'ils seroient contraints de faire couler provisoirement le saug curopéen, jusqu'à ce que leur assemblée de révision ent permis à leur gouvernement de restituer une partie des pays qui seroient tombés en leur pouvoir pendant la guerre, c'est-a dire, que les calamités de la guerre seroient nécessairement prolongées pendaut neuf ans, par l'heureuse interprétation de la constitution françuise; il s'élève avec violence, contre l'involence et l'impéritie de ceux qui demandent un ulti quitum, same

vonloir fi're connoître eux-mêmes leurs dispositions , et chassent honteusement l'envoyé d'une grande nation, parce qu'il ne le présente pas dans les 24 heures; il trouve que la proposition du directoire de correspondre par des couriers, est un nouvel outrage, que ce système détruit celui que le directoire avoit eu tant de mal à adopter, et montre à découvert la persidie du directoire qui ne vouloit pas entendre parler de couriers avant que les bases de la négociation n'eussent été posées et consenties par les deux gouvernemens, et ne veut plus correspondre que par couriers, au moment où la discussion des rétrocessions respectives, rendoit la présence d'un négociateur nécessaire, et l'envoi de couriers presque inutile.

Il termine ainsi son discours : « Continuerons-nous la guerre, ou enverrons-nous en France un courier pour reconnoître sa supériorité sur ce pays ? J'aime à croire et à déclarer qu'aucun membre du conseil de sa maje té ne seroit capable de signer une soumission aussi humiliante; je suis assuré qu'il n'y a dans la chambre aucun membre qui pût demander que les ministres consentissent à un pareil opprobre; et qu'enfin il n'y a pas dans les états de sa majesté, un sujet assez vil pour rem-Plir en pareil cas les fonctions de courier. »

M. Erskine s'est opposé à l'adresse; mais au milieu de son discours, une incommodité subite l'a contraint de céder la parole à M. Fox qui , à la suite d'un discours très-véhément, a proposé l'amendement qu'on va lire:

" Nous, les fidelles communes de votre majesté, avant vu, avec un chagrin inexprimable, que les négociations avec le directoire de France ont été subitement et brusquement rompues, croyons qu'il est de notre devoir de vous parler avec la franchise et le dévouement qui conviennent aux représentans d'un grand peuple. Nous remarquons avec poine que, d'après les mémoires et autres instructions qui ont été soumis à notre examen, il ne paroît pas que vos ministres aient désiré aussi sincérement la paix, que l'annonçoit leurs nombreuses déclarations. Le peu de sincérité qu'ils ont mis dans les ouvertures de paix, se prouve par la manière dont ils ont insisté sur la restitution des Pays-Bas; ils en ont fait le sine qua non de leurs conditions; et l'ennemi profitant de la mauvaise conduite et de l'incapacité des ministres, en a pris une nouvelle force dans ses prétentions. Vos fidelles communes ont sur-tout vu avec regret, que lorsque les français n'étoient encore maîtres que d'une petne partis de l'Empire germanique, lorsque vos armes pouvoient encore défendre la Hotlande, que vos alliés étoient fermes dans leur union, et gardoient au moins une apparence de sincérité dans leurs professions, vos ministres n'aient fait aucuns efforts pour donner la paix à l'Angleterre et à l'Europe, mais aient au contraire opiniatrément refusé d'entrer en négociation avec la république française, non qu'ils en sussent éloignés par aucuns reison solide, non que cette république fut réeltement Pennemi de toutes les nations, mais pour afficher une insolente présérence pour les usages des anciennes cours de l'Europe, en essayant de prouver que la république de France étoit incapable d'entretenir des relations de paix et d'ausitié; vos ministres ayant en conséquence conseillé à votre majesté de recommander dans les discours dmanés du trône, la continuation d'une

guerre ruineuse en elle-même après les plus funestes désastres causés par la défection de vos alliés; vos fidèles communes vont procéder à la recherche des causes de la conduite criminelle de vos ministres qui ont entraîné la nation dans le gouffre de malheurs, et opéré la rupture des négociations. »

Cette amendement a été rejetté à la majorité de 212

voix sur 37.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Vendome, 15 nivose.

Ces jours derniers l'administration municipale a découvert un complot formé par une partie des détenus contre les autres. Ce complot avoit pour but de se defaire de Pillé, l'un d'eux, qui a fait dans son interrogatoire des aveux précieux. On lui avoit ordonné de se pendre sous trois jours, sinon qu'on lui en éviteroit la difficulté, et on avoi été jusqu'à lui désigner le lieu où il devoit faire sur lui-même cette exécution. On avoit été jus ju'à lui prescrire la manière dont il devoit s'y pren l're. Pour que l'événement ne surprit personne, on travailloit à le faire passer pour fou; on lui avoit dicté une lettre pleine d'extravagances à l'ac-cusateur national Vieillard. Cette lettre rouloit sur un prétendu mariage entre ce magistrat et mademoiselle Pottoseu, sœur d'un détenu.

Lorsque Pillé r fusoit d'écrire, on le rouoit de coup, au point que de son habit il ne lui resse que les doux manches. Cette conduite avoit deux motifs, et de présenter dans la felie de Pillé une cause de sa mort violente, et d'atténuer la force de ses aveux, en les faisant passer, pour coux d'un homme fou. Les détenus, par leurs intrigues auprès du geolier, et pour travailler plus facilement Pillé, étoient parvenus à le faire séparar de Philipp, son camarade et son conseil.

Tous ces faits sont constatés par la déclaration de Pillé, et par une enquête faite dans l'intérieur de la maison de détention.

PARIS, 19 nivose.

Une division de l'escadre aux ordres de l'amiral Morard de Galles, après avoir été tourmentée par les vents sur les côtes d'Irlande, est rentrée à Brest.

En attendant la publication des détails officiels sur les opérations des deux autres divisions, nous pouvons annoncer que 18,000 hommes ontété débarqués, et qu'ils ont été reçus comme des frères et des amis par les irlandais, qui ont témoigné, de la manière la moins équivoque, combien le joug britannique leur est insuportable.

Le directoire préten l que le corps législatif n'a pas le droit d'annuller ses arrêtés. Cette prétention, dont l'admission transporteroit au Luxembourg le pouvoir législatif, puisque sous le nom d'arrêté, il ne tiendroit qu'au directoire de faire ou d'abolir des loix, a para d'un ridicule achevé, et d'une mal-adresse inconcevable, mais elle a produit un bon effet, elle a donné l'éveil à tout le monde, sur l'ambition des cinq hommes, comme les appelle M. Despaze,

La garde du directoire a été sur pied toute la nuit;

et cor touch tous pris. bour de di pirat que On

> eapita on le on pa sassi natio

> > Le

direc

est m

pren

miair

conv devo Mair qui a élé n il est louer mens entiè les so Voir ordre pu ga ment

pose e'est main ce so milie comr la rec

noiss

conv

ont s

Y vers Teuil ne m gaill ture. preso tout lettr

gés i fait s gean Yori tems és ; vos fides causes ont entraîet opéré la

rité de 212

I S E.

nicipale a e des déour but de t dans son avoit orqu'on lui d'à lui décette exénière dont ae surprit r fou; on ces à l'acot sur un emoiselle

de coup, e les doux et de prémert vio-, en les déteet pour enus à le onseil. ration de eur de la

al Morard vents sur ls sur les avons anet qu'ils les irlanins équiinsupor-

tif n'a pas ion, dont pouvoir tiendroit, a para concevaonné l'éhommes,

e la nuit

et considérablement renforcée; on a distribué des cartouches aux soldats; les canons ont été chargés; enfin tous les moyens de la plus vigoureuse défense ont été pris. On a entendu dans les racs voisines du Luxembourg, trois ou quatre coups de fusil ou de pétards, tirés de distance en distance, comme dans la nuit de la conspiration des mouchoirs; nous ne savons pas encore ce que cela pouvoit signifier.

que cela pouvoit signifier.

On a aussi doublé la garde dans les divers postes de la capitale; mais on ne leur a point distribué de cartouches; on leur a même donné des fusils sans chien. Ne pourroit on pas dire que c'est pour se moquer d'elle, ou pour la faire assommer par les voleurs et les conspirateurs assassins, qu'on fait monter la garde à la prétendue garde nationale de Paris?

Le général Buonaparte célèbre, dans une lettre au directoire, un de ses aide-de-camp nommé Muiron, qui est mort sur le champ de bataille d'Arcole. Il nous apprend que Muiron s'est beaucoup distingué en vendémiaire, par le zèle qu'il montra pour la déseuse de la convention. Nous l'ignorions. Aussi le général a-t-il cru devoir s'étendre sur cette partie de l'éloge funébre de Mairon. Il fut très-utile , ajoute-t-il , dans cette journée qui a sauvé la liberté. Il auroit pu se contenter d'écrire, il fat très-utile à la convention; l'éloge n'en auroit pas élé moins complet, ni moins touchant pour ceux à qui il est adressé; et Buonaparte n'auroit pas contredit, pour louer un de ses officiers, et l'opinion publique et les jugemens de tant de tribunaux. La nation française qui, toute entière, a voulu la journée de vendémiaire, et qui sait que les soldats et les militaires subalternes trouvent leur devoir dans une obcissance aveugle qui ne connoît que les ordres, sans discuter les motifs; la nation, dis-je, n'auroit pu garder, quand même elle l'eût connu, aucun ressentiment contre un officier qui a cru devoir être utile à la convention. Mais en l'examinant comme un de ceux qui ont sauvé la liberté dans cette funeste journée, on indispose contre sa mémoire tous les citoyens qui pensent (et c'est la Igrande majorité) que c'est la tyrannie qui s'est maintenue par la violence le 13 vendémiaire. Pourquoi ce souvenir du 13 vendémiaire poursuit il Buonaparte au milieu de ses victoires? Pourquoi veut-il le rappeler comme un de ses titres de gloire ? Est-il plus jaloux de la reconnossance de certains hommes, que de la reconnoissance publique?

Les feuillans et les jacobins ; Yorick et Trimm.

Yorick et son fidèle Trimm voyageoient en France vers l'an 1689, avec des malles, une bourse et un porteTeuille bien garni. Près d'un certain bourg, dont le nom ne me revient pas, mais le nom n'y fait rien, huit grands gallards bien découplés, bien nerveux, arrêtent la voiture. Prêtez-nous, dirent-ils avec un air hypocrite, presqu'aussi poli qu'audacieux; prêtez-nous le quart de tout ce que vous avez d'argent, de bijoux, d'effets et de lettres de change. Yorick balançoit. Huit pistolets dirigés à-la-fois vers sa poitrine, le décident. Le partage se fait scrapulcusement. Lorsqu'il est achevé, les co-partageans donnent un reçu, portant premesse de rembourser. Yorick ouvroit de grands yeux, et regardoit Trimm de tems à autre, en lisant sa quittance. Ce n'est pas tout,

direct les huit, il nous faut un cerificat qui atteste notre bonne conduite et votre estime. Comment, reprit Yorick, mon estime! est-ce que vous exfravaguez? - Aucunement. Les affaires du couvent sont dérangées. - Vous êtes moines? - Oui, feuillans; pour raccommoder nos finances, nous empruntons le quart à tous les passans; mais nous rendrons tout, principal et intérêt. L'usage que nous faisons de nos emprunts les sanctifie. Vous en verrez l'emploi dans le Mercure galant, à l'article bienfaisance. Allons , votre certifica. - Un certificat d'estime à ces gens-ci! marches Trimm, s'écrie liteusement Yorick. Qu'en dis-tu, mon cher Trimm? Mon cher maître, je suis tout aussi ébahi que vous; mais ils sont les plus forts, Mon pauvre Trimm, je ne saurois m'y résoudre. Aussi-tôt deux pistolets lui sont appliqués sur les tempes, deux sur les oreilles, deux sur la gorge, et deux derrière la tête . . .: Oui, messieurs, je sens que vous êtes en esfet très-estimables. Donnez votre papier, que je le signe. Le protocole étoit tout dressé. Il signe. On lui fait de grandes révérences, on l'aide à remonter dans sa voiture.

A deux lieues de là, il rencontre une autre bande. Il n'en est pas quitte à si bon marché. Celle ci lui prend jusqu'à ses culottes, et ne lui laisse que ce qu'il faut pour payer son gîte, au premier relai. C'étoit une horda de jacobins sans culottes, qui soutenoient que co vête-

ment étoit imitile.

Yorick tristement à Trimm : Quelle journée, mon pauvre Trimm! quel pays! Il me reste ici un ami, je vais lui emprunter quelques louis, et retourner bien vite à Londres. Ce qui me pique le plus, c'est l'insolence de ces fripons de seuillans, qui prétendent qu'on les estime. Mon ami, cette estime-là ne me sort pas de la tête. Voilà, par exemple, ce qui me met en fureur. Chez nous aussi il y a des voleurs, mais ces coquins-la du moins ne nous demandent que votre argent. De l'estime, mon ami, non, je n'en reviens pas, je n'en reviendrai jamais. Je crois, Dieu me pardonne, que j'en veux moins à ces autres pendards qui m'en! pris jusqu'à mes culottes. Mais me piller, et me demander mon estime, en m'appuyant quatre paires de pistolets sur la tête, mon pauvre Trimm, je doute si j'ai bien entendu; c'est peutêtre moi qui rêve. Tâte-moi le poulx, vois si je n'ai pas la fièvre. Sûrement je les aurai mal compris. Non, mon bon maître, vous avez bien entendu. Ah! Trimm, partons, courons, fuyons ces bandits, qui veulent qu'on les estime.

Une nuit d'Young.

Une lueur pacifique avoit brillé un moment; de quelles ténèbres elle est suivie! quels torrens de sang vont encore inonder les quatre parties du monde! quel déluge de calamités va fondre sur l'univers entier! de quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que des élémens de discorde et de guerre; des objets lugubres et funèbres épouvantent mon imagination et oppressent ma pensée. Sur les bords de l'Afrique, des colonies qui, pour éviter leur destruction totale, se crò ent obligées de faire en quelque sorte scission avella mèrepatrie, et qui répoussent le présent de l'égalité comme la robe de Nessus, ou la boête de Pandore; le gouvernement français ne sachant s'il doit approuver une me-

sure dictée par une sorte de nécessité, inspirée par la catastrophe des colonies de l'Amérique, ou punir une espèce d'insurrection contre-révolutionnaire.

Dans l'Asie, l'isle de Java, la superbe Batavia près de subir le joug d'une domination étrangère; la patric de Franklin et de Washington , dans l'Amérique , menacée des plus granda troubles ; nos colonies répandant la dernière goute de leur sang, et rendant pour ainsi dire le

dernier soupir. L'Irlande en ce moment en proie aux horreurs d'une guerre civile, redoublées par notre intervention ; 18,000 français qui n'ont d'autre perspective que la victoire ou la mort, et à qui même la victoire pourroit devenir

La Hollande qui consume un tems précieux en disputes politiques, tandis que l'on lui coupe les veines dans l'Asic.

L'Italie où vient de s'ouvrir un volcan sous le nom de république.

Les bords du Rhin épuisés d'hommes, d'argent et de

wivres. La France, par l'institution d'une fête sanguinaire, insultant de nouveau toas les rois de l'Europe, et leur dé-

clarant en quelque sorte une guerre à mort.

Les berds du Tibre, si long-tems pacifiques, chargés d'armes et de combattans; des millions d'hommes de toutes les nations, ensevelis dans une isle du Rain et dans les marais de Mantoue.

Des haînes nationales poussées à leur dernier période, exaltées jusqu'à la rage, par le renvoi d'un ambassa-deur et le soulèvement de l'Irlande.

Nous nous sommes jettés , pour ainsi dire , dans une fournaise ardente, nous avons allume un incendie, dont nous ne pouvons éviter la flame qu'en la dirigeant aur nes vo sins. Anacharsis Clootz, extravagant orateur du genre humain, auriez-vous, par aventure, rencontré la vérité, lorsque vous assuriez que le vaisseau de la république française ne trouveroit de port assuré que dans la république universelle? Et vous orateur non moins paradoxe, non moins dangereux, quoique doué d'un grand génie et d'une plus forte portion d'in-

O Rousseau! s'il est vrai que sur les sombres bords, Les malheurs des vivans puissent toucher les morts, Ah! combien fremira ton ombre infortunée Des maux où ta patrie est encore condamnée, Tu rediras cent fois : voilà ce qu'on coûté Les discours d'un rêveur qui veut être écouté.

Arrêté du 16 nivose, an 5.

Le directoire exécutif proclame, pour terme moyen In cours des mandats, des cinq jours précédens, la proportion suivante :

Pour cent livres en mandats, une livre quinze sous. Signé P. BARRAS , président.

CONSEIL DES CINQ-CENTS. Séance du 19 nivose.

Cardonnel, par motion d'ordre, rappelle que le con-

soîl, frappé des maux qui résultent de la suspension de la loi de septembre 1790, sur l'organisation du notariat, a chargé une commission spéciale de lui présenter les moyens d'y remédier : cepen lant aucun rapport n'a encore été fait ; l'orateur demande que la commission soit tenue de le présenter sans plus de délai. Adopté.

Perrin (des Vosges): Le directoire , dans trois messages successifs, vous a dénoncé les manœuvres coupables des prêtres déportés rentrés. Le mal va croissant; plusieurs départemens qui avoient joui jusqu'ici de la plus parfaite tranquillité, sont au moment de devenir le théâtre du trouble et de la discorde. Celui des Vosges est particulièrement aujourd'hui dans cette situation inquiétante. Les prêtres déportés y sont rentrés par la Suisse ; ils y fomentent les dissensions, et ce département est à la veille de devenir une noueelle Vendée. Il importe donc de prendre au plutôt des mesures, e je demande que la commission soit tenue de faire son rapport.

ľ

五法

M

la

pi

ni

et M

av

eti

de

se

pė

qu

81

de

pr ur

qu

po la

ét

TO

que da

j'cl

ın

q

10

q

Lamarque appuie cette proposition, en observant que la cause du mal est dans l'incohérence de la législation actuelle sur les prêtres déportés. Il pense qu'il est urgent, pour le maintien de la tranquillité publique, de lever à cet égard les doutes qui arrêtent la marche des administrations; et il insiste, en conséquence, pour que la commission fasse son rapport dans le délai de cinq jours. Adopté.

Bion annonce que la commission chargée de faire un rapport sur l'administration des postes et messageries, a fini son travail, et est prête à le présenter.

Le conseil arrête que le rapporteur aura la parole duodi prochain.

Simcon reproduit le projet de résolution concernant la successibilité des enfans naturels : en voici les disposi-

Art. I. L'article 4 de la loi du 15 thermidor, est rapporté.

II. Les enfans nés hors du mariage et leurs descendans, ont droit aux successions directes de leurs aïeux et autres descendans, ouvertes après la publication de la loi du 4 juin 1793, bien que leurs père et mère soient morts avant la publication de ladite loi.

III. Le droit de successibilité réciproque entre les enfans nés hors le mariage, ou leurs descendans d'une part, et leurs parens collateraux de l'autre, la lieu dans les successions collatérales ouvertes depuis la publication de la loi du 12 brumaire an 2, quoique leurs père et mère soient morts avant la publication de la loi du 4 juin

Quelques débats s'engagent, et le conseil ajourne la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 19 nivose.

Sur le rapport de Baiss t, on approuve une résolution qui affecte le co vent de récolets, situé dans la commune de Montélimert, à l'école du département de la Drôme. J. H. A. POUJADE-L.

De l'imprimence de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, nº, 42,